

Allègement d'horaire

BASKETBALL

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou
faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou
participer aux championnats de ligue nationale A ou B
ou
aux championnats de 1ère ligue nationale
ou
faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

Références

Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de Basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

Remarques
